



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pourquoi ?

L'objectif de la Politique de la ville est de réduire les inégalités et les écarts de développement au sein des villes en concentrant des moyens spécifiques sur les quartiers qui en ont le plus besoin et en renforçant la mobilisation du droit commun.



Le droit commun, qu'est-ce que c'est ?

Le droit commun, ce sont les politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers : moyens financiers mais aussi effectifs humains, matériel et équipements publics.

Où ?

Depuis 2014, l'Agglo compte 6 Quartiers politique de la ville (QPV) :

- les Hauts de Valence (Fontbarlettes + Le Plan)
- le Polygone (Valence)
- Valensolles (Valence)
- la Chamberlière (Valence)
- le Centre ancien (Romans-sur-Isère)
- le Quartier Est (Romans-sur-Isère)

Les quartiers Politique de la ville sont définis tous les 6 ans par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) sur la base de critères démographiques et de pauvreté.



Qui gère ?

C'est une politique partenariale qui repose, à l'échelle locale, sur le triptyque :

- Agglo (à qui cette compétence a été confiée)
- Villes (Valence et Romans-sur-Isère)
- Préfecture

Ces trois acteurs élaborent, tous les 6 ans, un **Contrat de ville** avec l'ensemble des partenaires locaux dont le bailleur Valence Romans Habitat.



Trois outils spécifiques au service de la Politique de la ville

ENGAGE -MENTS QUARTIERS **2030**

— Un dispositif politique de la ville —

- L'appel à projet annuel du Contrat de ville
- Le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain)
- L'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

ENGAGE
-MENTS
QUARTIERS
2030

— Un dispositif politique de la ville —

 valence
ROMANS
HABITAT

ROMANS SUR
ISÈRE



 PRÉFET
DE LA DRÔME
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CONTRAT DE VILLE #1

Un quotidien amélioré grâce à 4 axes prioritaires



Emploi et développement
économique



Cadre de vie
et logement



Santé et
alimentation durable



Culture et sport

Ces 4 axes sont composés d'objectifs
stratégiques déclinés en fiches actions
évaluées chaque année.

LE CONTRAT DE VILLE #2

3 orientations transversales



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valeurs
républicaines



Égalité
femme / homme



Transition
écologique

LE CONTRAT DE VILLE #3

1 appel à projet annuel

1 M€

consacré
à des projets
associatifs sur
les quartiers

Le spectacle Elle osait Joséphine (Cie Enchanté), présenté au Théâtre de la Ville de Valence tout comme le Festival Pas de côté, à Romans-sur-Isère, ont été co-financés dans le cadre des appels à projet du Contrat de ville.



Elle osait Joséphine (Cie Enchanté) - Valence



Festival Pas de côté - Romans-sur-Isère

LE CONTRAT DE VILLE #4

Une élaboration concertée

07 > 09 / 2023

Concertation citoyenne dans chaque quartier
et concertation en ligne ouverte à tous

09 > 11 / 2023

Ateliers de travail avec les directions
des trois collectivités

11 / 2023

Ateliers avec les professionnels
du secteur socio-éducatif

12 / 2023 > 01 / 2024

Ateliers avec les services
et opérateurs de l'État



NPNRU #1

des moyens pour l'aménagement urbain

Parmi les 6 quartiers Politique de la ville,
4 bénéficient du Nouveau programme
national de renouvellement urbain (NPNRU) :

- les Hauts de Valence
- le Polygone (Valence)
- le Centre ancien (Romans-sur-Isère)
- le Quartier est (Romans-sur-Isère)

Ce sont les quartiers qui concentrent
le plus de difficultés en matière d'habitat,
de manque d'offre de services et
d'équipements publics...

NPNRU #2

250 M€ investis (2019-2026)

Parmi les réalisations financées par le *Nouveau programme national de renouvellement urbain* :



ROMANS-SUR-ISÈRE

Rénovation de
la Maison du Mouton



ROMANS-SUR-ISÈRE

Aménagement de la place
du Chapitre



VALENCE

Aménagement de la place
de Dunkerque



VALENCE

Construction du programme
de logements Louise Dupin



VALENCE

Végétalisation de la cour
de l'école Rigaud

4 maîtres d'ouvrage principaux :



TFPB #1

Des financements complémentaires pour des actions participatives

Valence Romans Habitat et ses partenaires réalisent annuellement différents projets avec les habitants : jardins partagés, aménagement des espaces verts, chantier d'auto-réhabilitation accompagnée, rénovation des halls participative, embellissement du quartier avec habillage des murs...

En effet, les bailleurs sociaux signataires du Contrat de ville bénéficient d'un abattement de 30 % sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés dans les QPV. En contrepartie de cet abattement, ils mènent des actions contribuant à améliorer la qualité de vie des locataires.



Création d'une fresque - Romans-sur-Isère



Journée de sensibilisation à l'environnement - Valence